

Présidence : M. Pierre **Enderlin**
Secrétaire : Mme Anne **Devaux**
Scrutateurs : Mme Marie-Claire **Mamin** et M. Antonio **Todde**
Huissière : Mme Lydie **Restauri**

Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du PV n° 15 - séance du 03 mai 2023
- 4 Communications du Bureau
- 5 Communications de la Municipalité
- 6 Information de M. Yves Morand à propos du second report des rapports des préavis n°01/03.2023 et n° 02/03.2023 sur la déchetterie
- 7 Rapport de la COGES sur le préavis n° 03/05.2023 - adoption de la gestion et des comptes 2022
- 8 Nomination du Bureau pour la 3^e année de législature
 - a) Président·e
 - b) Vice - Président·e
 - c) deux scrutateurs/trices
 - d) deux scrutateurs/trices suppléant·e·s
- 9 Mot du Président
- 10 Simples questions
- 11 Contre-appel

M. Pierre **Enderlin**, **Président du Conseil**, ouvre la séance à 19h00.

1) Appel

Excusé.e.s : M. David **Clénin**, Mme Simone **Dietschi**, M. Guy **Gueritz**, M. David **Mondada**, Mme Christie **Piquerez**, Mme Adriane **Senwald**, M. Marc-Antoine **Siegwart**, Mme Thereza **Hungria**, M. Carmelo **Todaro**.

Retard: M. Eric **Janicaud** (19h55)

Absent: M. Jacques **Rochat**

54 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal. La majorité est établie à 28 voix.

2) Adoption de l'ordre du jour

M. Pierre **Enderlin** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close, M. Pierre **Enderlin** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

DÉCIDE

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3) Adoption du PV n° 15 de la séance du 03 mai 2023

M. Pierre **Enderlin** ouvre la discussion.

M. Thierry **Jaquiéry** a envoyé la correction suivante à la secrétaire: p. 139, remplacer « en tant que membre de la commission qui a rapporté sur le préavis, il exprime son désaccord quant à l'achat d'un tel système [...]»

Par: « Contrairement aux 4 membres de la commission, il n'est pas favorable à l'introduction de cet équipement[...] »

P: 136 : M. Marc **Häfliger** et Mme Thereza **Soares Hungria**, qui étaient excusés pour la séance du 03 mai ont été rapportés comme absents par erreur. L'erreur a été corrigée.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, M. Pierre **Enderlin** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

DÉCIDE

Le PV n°15 tel que modifié est accepté à l'unanimité

4) Communications du Bureau

Demande du secrétariat concernant les excuses avant une séance

Le président reçoit régulièrement, directement sur le mail de la présidence du Conseil des courriels repris d'autres courriels, pour annoncer une absence et demander d'être excusé·e. Or, si les mails ne sont pas relevés à temps, contrairement à ceux de la boîte mail de la secrétaire, les excuses ne sont pas transmises dans les temps et cela donne lieu à des erreurs. Ainsi que cela a déjà été dit et répété, il faut envoyer les excuses sur le mail du secrétariat, copie présidence, avec mention dans l'objet: « excuses pour la séance ainsi que la date », ce serait formidable.

Votation du 18 juin 2023

Exceptionnellement, la secrétaire était absente et a été remplacée par M. Antonio **Todde**. Cela s'est passé à merveille et le président souhaite le remercier et l'applaudir. MM. Marc **Häfliger** et Marc-Antoine **Siegwart** sont venus en appui vers 9h. C'était une jolie équipe au travail et les résultats du scrutin pour Saint-Prex ont été envoyés au Canton à 11h30.

C'est toujours agréable de voir que le bureau fonctionne super bien et surtout, nous avons pu nous donner la preuve que nous arrivons à faire des alternances en interne. Les membres du bureau suivent des formations en interne pour être polyvalents et toujours avec l'objectif de pouvoir se remplacer. Bravo à tous et merci beaucoup.

Les interventions impromptues en cours de séance du Conseil

Lors de la dernière séance, j'étais personnellement et malheureusement sourd à la suite du Covid avec une oreille complètement bouchée et l'autre quasiment. Je n'ai donc pas entendu que certaines personnes ont eu des interventions impromptues ce qui a pu offenser d'autres personnes de cette Assemblée. Je ne veux pas relever de façon nominative les choses, mais je voudrais rappeler que la Présidence donne la parole à chacun tour à tour et une fois un tour effectué, on le recommence si cela repart. A priori, on n'a pas à se lever et à intervenir directement. Je rappelle ces principes qui sont importants pour que nos discussions se passent bien et pour que chacun·e puisse être à la fois entendu·e et respecté·e dans ses interventions. J'espère avoir ainsi répondu aux quelques critiques ou remarques qui nous sont parvenues. Je vous remercie beaucoup.

5) Communications de la Municipalité

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

6) Information de M. Yves Morand à propos du second report des rapports des préavis n°01/03.2023 et n° 02/03.2023 sur la déchetterie

Monsieur Yves **Morand** a transmis l'intégralité de son intervention à la secrétaire.

« Monsieur le Président Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

En tant que co-rapporteur avec Yves **Chevillat** pour les 2 préavis n° » 01/03/2023 et 02/03/2023 pour le Centre technique communal anciennement appelé Déchèterie, j'aimerais vous expliquer les raisons de ce second report de ces rapports, situation peu habituelle.

Comme vous avez pu le constater à la lecture des 2 préavis, le dossier est complexe: beaucoup de chiffre, différents intervenants, des montants et des indemnités déjà encaissés, d'autres encore à encaisser.

Concernant le 1^{er} report pour la séance du 3 mai, la commission avait posé une vingtaine de questions à la Municipalité pour mieux comprendre tous ces chiffres et décomptes des différentes assurances. Suite aux réponses qui ont mis un peu de temps à arriver, il était encore difficile pour la commission d'avoir une bonne vue d'ensemble et de comprendre les différents coûts.

Une demande de retrait du préavis a été envisagée, mais suite à une séance avec la Municipalité, plusieurs informations complémentaires nous sont parvenues et comme la commission n'est pas contre le projet mais bute sur des problèmes de chiffres, il a été convenu de procéder à un 2^e report afin que la commission ait tous les éléments nécessaires pour établir un rapport qui tient la route. Et, comme il nous manque encore certains éléments de réponse, il était trop tard pour rapporter ce soir.

Dans nos différentes demandes il y a notamment l'envoi des plans à tous les conseillères et conseillers pour que vous puissiez vous faire une meilleure idée du projet.

Si dans l'idée de la Municipalité de faire un projet sans soumission rentrée et de mettre à l'enquête de suite pour aller plus vite, était louable, nous estimons ne pas avoir encore toutes les informations et chiffres nous permettant d'effectuer correctement notre travail de commission.

Proverbe à retenir pour une prochaine fois: « qui se hâte trop, n'arrive pas toujours. »

La commission qui s'est déjà réunie 4 fois va donc poursuivre son travail durant l'été, pour présenter ces 2 rapports à la séance du 30 août prochain, le sentiment unanime de la commission dans cette situation, c'est qu'elle doit faire une partie du travail qui incombe normalement à la Municipalité et ou au bureau d'étude d'un préavis pas assez abouti.

Pour la commission Yves **Morand** »

7) Rapport de la COGES sur le préavis n° 03/05.2023 - adoption de la gestion et des comptes 2022

M. Pierre **Enderlin** appelle Mme Myriam **Radermacher Pilloud** rapporte pour la COGES

M. Pierre **Enderlin** appelle M. Nicolas **Cottier** pour la COFIN

M. Pierre **Enderlin** ouvre la discussion.

M Thierry **Jaquiéry** s'étonne du nombre de recommandations adressées à la Municipalité par la COGES et du peu de compliments sur sa gestion tout au long de l'année.

M. Stéphane **Porzi** pour sa part félicite le travail de la COGES et la grande qualité de son rapport. Il met en valeur la collaboration entre Municipalité et COGES qui a posé de nombreuses questions et en définitive la Municipalité est tout à fait en accord avec ce rapport ainsi que ses recommandations et commentaires.

M. Marc **Hauswirth**: pose une question sur le gaz: « Est-ce qu'on a une idée du montant que cela représente annuellement, car il me semble que le marché du gaz a été ouvert par par la COMCO (ndlr:La Commission de la concurrence), et s'il y a moyen de négocier ?

M. Stéphane **Porzi** répond que le montant exact concernant le gaz n'a pas encore été fourni, mais que la Municipalité va s'y intéresser.

M. Alain **Jouffrey** revient sur la cybersécurité et se demande pourquoi on ne va pas vers un label cybersafe qui est plus ou moins recommandé par la Confédération et permet de suivre une démarche très complète qui inclut la formation du personnel. Cela oblige également à réaliser des tests d'intrusion et de contrôles. Le gros avantage de l'obtention du label, même s'il reste des imperfections et des vulnaribilités dans le système, il n'est pas nécessaire de fournir les détails des faiblesses et cela conforte tout le monde.

M. Anthony **Hennard** répond qu'une certification reste seulement une certification. Si la Municipalité ne trouve pas nécessaire d'obtenir cette certification, cela ne signifie pas qu'elle ne trouve pas nécessaire de mettre en place toutes les procédures de contrôle afin d'être le plus cybersafe possible. Cependant, rien n'est immuable et on peut en rediscuter. Néanmoins, il souligne que le jour où on se fait attaquer ou hacker, qu'ont soit labellisé ou pas, la problématique restera identique.

Mme Sandrine **Pittolaz** revient sur l'intervention de M.Marc **Hauswirth**. Elle s'exprime en son nom personnel et non pas en celui de la COGES. Il ne faut pas oublier que les principaux consommateurs de gaz fourni par la Commune sont les locataires et nous touchons à une frange de la population aux revenus modestes et il serait intolérable de jouer au marché libre avec des locataires dans ces conditions.

M. Jan **von Overbeck** rappelle qu'actuellement, il n'existe pas de marché libre pour le gaz et il y a une seule façon de l'acheter dans le canton de Vaud, c'est la SIL (ndlr: Services industriels de Lausanne). Il y a d'autres problèmes sur la qualité du gaz obtenu, est-ce que c'est du gaz de fracturation, mais il s'agit d'une question écologique. Mais il n'existe pas de moyen de réguler ce prix ou de le subventionner.

M. Yves **Chevillat**: Encore une question à propos du gaz: « Si j'ai bien compris, il y a un bâtiment chauffé au mazout, deux écoles chauffées aux pellets et tout le reste fonctionne au gaz, c'est bien juste ? »

M. Stéphane **Porzi** confirme l'exactitude de ces informations et précise que même les écoles qui sont chauffées aux pellets, le gaz prend le relais lorsqu'il y a moins besoin de chauffer.

La parole n'étant plus demandée, M. Pierre **Enderlin** clôt la discussion à propos du rapport de la COGES .

M. Pierre **Enderlin** appelle M. Nicolas **Cottier** pour la coffin.

M. Pierre **Enderlin** ouvre la discussion.

M. Alain **Jouffrey** demande qui assume le coût d'énergie concernant le Marcy, éclairage des terrains? Le club ou la Commune ? Existe-t-il une stratégie de sobriété énergétique?

M. Stéphane **Porzi**: C'est la commune qui paye. Nous avons demandé des offres pour changer l'éclairage et passer aux leds sur les deux terrains coûteraient environ Fr. 120'000. Pour le moment, la Municipalité n'a pas fait le choix de présenter un préavis. Par contre, elle a imposé au FC Amical, pendant la période de fin de championnat d'arrêter les entraînements suffisamment tôt pour ne pas utiliser l'éclairage et d'être plus discipliné, notamment de bien éteindre l'électricité en quittant le terrain. Quand Marcy a été créé, on n'avait pas imaginé que le nombre de licenciés doublerait de 250 à 500, les terrains sont utilisés tous les jours. Il y a une utilisation scolaire, mais aussi un peu sauvage avec des gens qui viennent s'entraîner. Et si on doit changer l'éclairage, c'est plutôt une bonne nouvelle, car cela signifie que Marcy correspond à un vrai besoin.

M. Pierre **Enderlin** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- ouï le rapport de commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- 1) d'approuver la gestion, les comptes communaux pour l'exercice 2022 et le bilan, tels qu'ils sont présentés;
- 2) de prendre acte qu'un bonus global de Fr. 523'006.00 a été réalisé sur neuf comptes communaux d'investissements dont les travaux ou les acquisitions sont terminés
- 3) d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 61'696.00 pour quatre comptes communaux d'investissements accusant un dépassement;
- 4) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

Le préavis n° 03/05.2023 est accepté à l'unanimité

8) Nomination du Bureau pour la 3^e année de législature

a) Présidence

M. Pierre **Enderlin** invite M. Louis-Claude **Pittet**, vice-président et candidat à la présidence à se lever. Le président demande s'il y a d'autres candidatures.

M. Louis-Claude **Pittet** est élu président du Conseil communal par acclamation. Applaudissements de l'assemblée

b) Vice-présidence

M. Pierre **Enderlin** qu'il n'a pas reçu de candidature de la part du PLR, mais une candidature de l'Entente: Mme Adélaïde **Tschanz**. Il invite M. Yves **Morand** qui souhaite la présenter.

M. Yves **Morand**: Mme Adélaïde **Tschanz** est mariée à l'un des patrons des Roseraies **Tschanz** à Saint-Prex. Ils ont deux enfants, habitent dans notre Commune depuis 8 ans. Elle est responsable du Pédibus depuis plusieurs années, membre de la Société de gym de Saint-Prex, déléguée à

l'ASISE, travaille pour la Justice de paix du district de Morges et avec elle, cela devrait marcher tout droit, car elle vient du Val de Travers. Merci de bien vouloir soutenir la candidature Mme Adélaïde **Tschanz**, personne dynamique, souriante et bien intégrée dans notre Commune.

M. Pierre Enderlin demande s'il y a d'autres candidatures.

Mme Adélaïde **Tschanz** élue par acclamation

c) Scrutateurs·trices

M. Pierre **Enderlin** précise que le bureau se présente en bloc: Mme Marie-Claire **Mamin** et M. Antonio **Todde**.

Il demande s'il y a d'autres candidatures.

M. Antonio **Todde** et Mme Marie-Claire **Mamin** sont reconduits dans leur fonction par acclamation.

d) Scrutateurs·trices suppléant·e·s

M. Pierre **Enderlin** précise que Mme Marlyse **Dutoit** et Mme Concetta **Pino** se représentent et demande s'il y a des candidatures.

Mme Marlyse **Dutoit** et Mme Concetta **Pino** sont reconduites dans leur fonction par acclamation.

M. Pierre **Enderlin** remercie l'Assemblée.

9) Mot du Président

« Je vais reprendre les mots que j'avais eu en 2021.

En entrée, j'avais dit: Je voudrai bien sûr agir pour une fonction empreinte de neutralité, de service à la population et ce Conseil. D'abord faire circuler l'information et la transparence pour permettre le vote. Je vois que je n'ai pas bougé d'un iota et en somme, ce qui personnellement m'a marqué - je suis assez ému - c'est le jeu pour la démocratie. C'est vrai que quand on pilote un Conseil, on a véritablement une approche conviviale, il faut que cela fonctionne. Je dois dire qu'il y a eu un écho très positif, ce qui fait qu'avec le temps, j'ai appris énormément de choses, beaucoup plus que je n'avais imaginé, notamment sur les rapports entre les conseillères et conseillers et les rapport avec la Municipalité.

Il y a eu énormément d'échanges et je vous dirai que c'était parfois surprenant de voir à quel point on pouvait aboutir à des choses positives et constructives par le dialogue. Voilà pour la partie présidentielle.

Pour la partie du Bureau, j'avais dit: je voudrai ensuite un Bureau efficace, confiant et solidaire dans un bon esprit d'équipe afin de faciliter la réalisation des tâches qui lui incombent. Et là, je dirai: bingo ! Très sincèrement, on a formé une équipe qui s'est construite et qui est devenue plus polyvalente, qui a réussi à faire des échanges, à se remplacer. Aujourd'hui on a un Bureau qui vraiment offre une bonne efficacité selon un modèle qui est fortement au service de notre Conseil, de nos débats et cela mérite d'être relevé.

Je veux vous remercier tous, car j'ai souvent écorché vos noms, parfois de façon répétitive, j'ai un petit côté distrait, mais c'est vrai que ce n'est pas toujours facile de reconnaître tout le monde jusqu'au fond donc voilà... Mais j'ai aussi énormément appris avec vous tous. »

[Le Conseil se lève. Applaudissement fournis et chaleureux.]

Je n'ai pas fini en fait!

Je voudrai également remercier l'Administration communale. Nos échanges ont toujours été absolument positifs, proactifs de la part de Mme Ariane **Guyomard**, de toute l'équipe de l'Administration et je voudrai que ce soit inscrit clairement au PV, que nous sommes très en phase avec l'administration communale.

Merci beaucoup. Maintenant, je passe la parole à Mme la secrétaire, Anne **Devaux**. »

Intervention de Mme Anne **Devaux**:

« Monsieur l'ex Président,
Monsieur le Président,
Madame la Vice-présidente
Mesdames les municipales et Messieurs les municipaux,
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

Ce n'est pas dans les us et coutumes de prendre la parole lorsque l'on occupe la place de secrétaire du Conseil et je remercie Pierre de me la donner.

Vous connaissez toutes et tous le proverbe qui dit: « l'herbe est toujours plus verte ailleurs ».

En tant que membre du comité de l'Association des secrétaires de conseil communaux et généraux vaudois, avec mes collègues, nous recevons régulièrement des témoignages de secrétaires qui travaillent dans un environnement tendu, peu respectueux, peu motivant et parfois même dans l'isolement. Alors, il me semble important de manifester le plaisir que j'ai à travailler au service du Conseil communal de Saint-Prex et de vous dire merci à vous toutes et tous pour mon environnement de travail.

Pierre, merci pour la formidable collaboration que tu a mis en place pendant ces deux années de présidence. Derrière ta bonhomie, ton intégrité et ta détermination dans ton action ont été hautement motivantes. T'accompagner dans tes réflexions, tes doutes et tes certitudes a été une expérience enrichissante autant qu'un plaisir.

Monsieur le Président, Louis-Claude, Antonio, Marie-Claire, Marlyse et Concetta, merci de me faire bénéficier de vos savoirs et de vos qualités qui me font défauts. Vous représentez un soutien de confiance inestimable dans mon travail. Lydie, ta vivacité et ton autonomie font de toi une collaboratrice hors pair.

Le secrétariat du Conseil communal ne peut s'envisager sans une collaboration avec le Secrétariat municipal et le Greffe. Je voudrais remercier Ariane **Guyomard** et Catherine **Masson** ainsi qu'Elisabeth **Gillioz** et Ilona **Masson**, sans lesquelles je ne pourrai pas effectuer une partie de mon travail et avec lesquelles j'avance en toute sécurité.

Enfin, je souhaiterais vous remercier, vous tous, les membres du Conseil, pour votre confiance.

Monsieur **Jaquiéry**, j'ai paramétré mon ordinateur pour supprimer la correction automatique qui ajoute systématiquement un « c » précédant le « q », et Monsieur **Van Poucque**, j'ai intégré que le « q » suit le « c ».

Anouk, ton « k » sans « c » m'a autant traumatisé que le tréma sur le « a » de Gäumann, mais là aussi, je pense que j'ai réussi à surmonter l'épreuve.

En bref, c'est facile d'écrire merci et c'est bon de le dire. »

M. Stéphane **Porzi** demande la parole pour remercier M. Pierre **Enderlin** et l'inviter avec toute la Municipalité à partager un bon moment ensemble autour d'un repas.

M. Pierre **Enderlin** intervient : « J'ai tout le temps! Merci beaucoup, quand on a des éloges, c'est le moment de partir, après la chaleur vient l'orage ! Conseil de sagesse.»

10) Simple questions

Respect du voisinage

M. Frédéric **Berthoud** a été interpellé par une voisine qui aimerait qu'on rappelle les bons usages de voisinage: « horaires de tontes de gazon, nettoyage de terrasse au Karcher à 7h le matin, travaux bruyants ». Il transmet la demande afin qu'elle soit poussée plus loin, éventuellement dans la feuille communale ou La Balise.

Intervention de M. Louis-Claude Pittet, nouveau Président du Conseil

M. Louis-Claude **Pittet** remercie pour la confiance que « vous m'avez témoignée en me nommant premier citoyen, je ferai tout pour être à la hauteur de la tâche. A ce sujet, j'informe que cet automne, il y a des Fédérales. Pour le bureau de vote, il nous faut du monde, donc les personnes qui désirent déjà participer au dépouillement des fédérales le 22 octobre prochain, une date qui tombe mal au milieu des vacances d'octobre, peuvent déjà s'annoncer au Bureau. Je vous rappelle aussi la date de la sortie du Conseil qui aura lieu le samedi 30 septembre. Vendredi soir, on a l'aubade de la Fanfare de la Verrerie, ici au Cherrat avec l'école de musique dans laquelle ce sont distingués ce week-end, à Crissier, des élèves lors du championnat vaudois. Il y en a 6 ou 7 de chez nous qui sont montés sur des podiums à la 3^e et 2^{de} place. »

Manque d'hygiène dans un local utilisé par une société locale

Mme Sandrine **Pittolaz** pousse « un cri de colère ». « Suite à la constatation d'une hygiène déplorable dans un bâtiment utilisé par une société locale, je me permets de suggérer à la Municipalité de veiller à ce que les locaux mis à disposition soient correctement nettoyés et entretenus. Merci. »

M. Stéphane **Porzi**: « Mme **Pittolaz**, ce serait bien qu'on puisse avoir des précisions, parce qu'on ne va pas courir après toutes les sociétés locales ».

Mme Sandrine **Pittolaz**: « je voulais épargner la société à laquelle je pensais. Tu sais très bien laquelle c'est. »

M. Stéphane **Porzi**: « C'est le foot? »

Mme Sandrine **Pittolaz**. « Je ne répondrai pas ».

M. Stéphane **Porzi**: « je ne suis plus du foot, si jamais, mais je vais faire un saut. »

Cité de l'énergie

M. Jérôme **Courtais**: Le renouvellement de la certification du label Cité de l'énergie qui devrait avoir lieu cette année. Il demande s'il serait possible d'avoir accès au rapport d'audit, afin d'évaluer la progression de notre Commune dans ses engagements.

M. Jan Von **Overbeck** répond que la re-certification a été repoussée de 6 mois parce que nous n'étions pas prêts et nous avons d'autres projets en parallèle. Donc, c'est prévu pour la fin de l'année.

M. Jérôme **Courtais** aborde un deuxième point: A côté de Sous-Allens, les bancs en bois abîmés où les enfants attrapent des échardes. Il y a quelques semaines, une petite fille a été transportée aux urgences avec une écharde de plus de 3 cm. Serait-il possible de les réparer ?

M. Stéphane **Porzi** répond que selon ses informations, cela a été fait. Une vérification sera faite.

M. Yves **Morand** demande à tous les membres de la commission de la déchèterie si c'est possible de fixer un agenda avant de participer à la verrée après la séance du Conseil.

Vergognosaz

M. Nicolas **Cottier** revient sur son intervention lors de la séance du Conseil du 3 mai et des péripéties de son fils sur la route de la Vergognosaz. « Je remercie la Municipalité pour sa réactivité. Je suis assez impressionné, la route est magnifique, remercie la Municipalité.

Mme Anouk **Gäumann**: « Je prends ces remerciements, mais je vous rend attentif aux contrôles de vitesses réguliers qui seront réalisés, car cette belle ligne droite encourage à la vitesse. » Un radar pédagogique sera posé de manière fixe. Mais attention, quand il n'y sera plus, ce sera des contrôles de vitesse avec une amende au bout.

M. Stéphane **Porzi** répond en plaisantant: «Je voudrai dire à M. **Cottier** qu'il a déjà un trottoir à son nom et il n'aura pas de route ! Ces travaux étaient prévus avant son intervention. »

11) Contre-appel.

La séance est levée à 21h00

Le Président
Pierre Enderlin

La Secrétaire
Anne Devaux



**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 21 juin 2023**

Communication n° 18/06.2023

Objet: Street workout

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité souhaite remettre à jour sa place de fitness urbain au port de Taillecou dont il ne reste plus que deux engins. Elle a été sensible aux demandes récurrentes des usagères et des usagers de nos rives quant à la possibilité d'offrir un parc de street workout, discipline, en pleine expansion ces dernières années, mélangeant la gymnastique et la musculation au poids du corps.

Ce projet a été développé avec M. Ugo Rattenni, qui a implanté une infrastructure similaire à Etoy, avec laquelle des synergies pourront être développées.

Ferring Suisse SA et le service de l'éducation physique et des sports ont participé financièrement à cette réalisation et nous les en remercions.

Les travaux ont débuté la semaine dernière et devraient se terminer à la fin du mois de juin.

La Municipalité

Saint-Prex, le 21 juin 2023/CM – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Anouk Gäumann, Municipale, au 079 229 29 72

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 21 juin 2023**

Communication n° 19/06.2023

Objet: fontaines

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans un souci d'économie d'eau et en prévision des potentielles canicules à venir, le service des eaux vient de poser, à titre d'essai, un compteur intelligent sur la fontaine du bas de la Grand-Rue vers le Manoir.

Ce compteur est équipé d'une horloge qui permet de stopper l'alimentation durant un certain laps de temps. Ainsi, le débit de cette fontaine est désormais interrompu de 22h00 à 7h00.

En fonction du débit de la fontaine, l'appareil est amorti en une année environ.

Si cette première expérience est concluante, des compteurs similaires seront installés aux fontaines du Foyer, de la Laiterie et du Cheminet, ainsi que de la Caquerette et de la place du Lac dans une étape ultérieure.

La Municipalité

Saint-Prex, le 21 juin 2023/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser M. Stéphane Porzi, Syndic, 079 740 40 75

Communication de la Municipalité au Conseil communal du 21 juin 2023

Communication n° 20/06.2023

Objet: Caisse intercommunale de pensions (CIP)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base du rapport annuel 2022, nous sommes en mesure de vous transmettre quelques informations sur la CIP.

L'année 2022 a été marquée par les effets liés à la sortie de la crise COVID, la pénurie dans les chaînes d'approvisionnement, ainsi que les conséquences liées à la guerre en Ukraine. Ces événements ont eu des répercussions importantes sur les marchés financiers et ont accéléré le retour de l'inflation. Dans ce contexte, la CIP a enregistré une performance négative nette de 7,0% à fin 2022 (2021: + 9,0%) sur une fortune placée totale de près de 4 milliards.

Cet exercice aura aussi été marqué par l'approbation de l'Autorité de surveillance (As-So) pour la poursuite de la gestion de la Caisse selon le système de capitalisation partielle, ainsi que la poursuite des initiatives en matière de gestion durable du parc immobilier.

La performance négative a fait baisser le degré de couverture, passant de 79,5% à fin 2021 à 71,9% à fin 2022. Ce résultat autorise malgré tout à conserver une réserve de fluctuation de valeur (RFV) positive, arrêlée à 27,6% de son objectif (93,0% en 2021), permettant à la Caisse de ne pas se retrouver en situation de sous-couverture. Pour mémoire, en tant que caisse de pension publique, la CIP n'est pas tenue d'avoir un degré de couverture de 100%. Néanmoins, la législation fédérale impose d'atteindre un degré de couverture minimum de 80% d'ici à 2052.

Compte tenu notamment des turbulences sur les marchés financiers, le Conseil d'administration a constaté à fin 2022 que les conditions permettant l'application du mécanisme de réduction des taux de cotisations n'étaient pas réalisées pour l'année 2023 et, par conséquent, qu'il ne serait pas possible de prendre en charge, comme ces 3 dernières années, une part de la cotisation des assurés et employeurs.

En ce qui concerne les effectifs, la CIP compte 299 employeurs affiliés (297 à fin 2021), 15'228 assurés actifs (augmentation nette de 388 assurés) et 7'849 rentiers (augmentation nette de 327 pensionnés). Bien que le nombre d'assurés actifs augmente très légèrement, le ratio actifs/pensionnés est de 1,94 contre 1,97 en 2021. Cette tendance se poursuit maintenant depuis plus de 10 ans.

Enfin, lors de l'assemblée générale du 14 juin dernier, les délégués de la Caisse se sont déterminés sur la modification des statuts proposée par le Conseil d'administration portant sur l'abaissement de 0.5% de la cotisation des employeurs en contrepartie de la suppression des prestations d'invalidité temporaire, mesure entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Lors d'un premier vote, le principe de réduire la cotisation moyenne générale de 29% à 28,5% a été accepté par 375 voix contre 144 et quelques abstentions, étant rappelé que la majorité des deux tiers était nécessaire.

Ce principe ayant été adopté, les délégués ont ensuite dû choisir entre la proposition du Conseil d'administration d'accorder la réduction de 0,5% uniquement aux employeurs et la proposition demandant une répartition paritaire (0,25% assurés, 0,25% employeurs). Par 260 voix contre 257

et quelques abstentions, les délégués ont entériné la proposition de réduction de 0,5% uniquement sur la part employeur.

Les Statuts de la Caisse ont donc été modifiés dans le sens que la cotisation de l'employeur sera réduite de 0,5% dans les trois modèles de cotisations dès le 1er janvier 2024 (art. 19). Pour l'année 2023, la Caisse attribuera aux employeurs un montant équivalent à 0,5% des salaires cotisants à la fin de l'année (nouvel article 50d). L'économie annuelle pour la Commune de Saint-Prex représente environ CHF 10'000.-.

La Municipalité

Saint-Prex, le 21 juin 2023/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi au 079 740 40 75 ou à M. Anthony Hennard au 079 458 79 41